

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VALINES du 19 octobre 2017**

-----

L'an deux mille dix-sept, le dix-neuf octobre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacquy MANIER, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Jacquy MANIER - Jean-Pierre BOUDINELLE - Guy DIZAMBOURG - Françoise ANCELIN - Christine BERTHE - Bernard LAVOINE - Marcelle DEFONTAINE - Christian VERMEESCH - Christine SANNIER - Daniel MASSON - Françoise CAZIER.

**ABSENTS EXCUSES** : David LECAT (pouvoir à Jacquy MANIER) - Sandrine TETU (pouvoir à Marcelle DEFONTAINE), Jacky CALIPPE ;

-----

**Date de la convocation à domicile : 17 octobre 2017**

**Date d'affichage du compte rendu : 29 octobre 2017**

-----

### **ORDRE DU JOUR** :

#### **Désignation du secrétaire de séance** :

Madame Françoise ANCELIN est désignée en qualité de secrétaire par les membres du Conseil municipal.

#### **I. Approbation des statuts de la Communauté de Communes du Vimeu (CCV) au 1<sup>er</sup> janvier 2018 :**

Monsieur le maire informe l'assemblée que suite à la fusion des Communautés de Communes du Vimeu Industriel et du Vimeu Vert, il convient d'adopter les statuts de la nouvelle Communauté de Communes du Vimeu issue de cette fusion, lesquels seront applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Les statuts de la CCV se résument en la juxtaposition des statuts des deux anciennes communautés de communes. Les compétences non communes aux deux ex-communautés de communes sont exercées sur le territoire de chacune d'elles, pendant le délai d'un an pour les compétences optionnelles, et de deux ans pour les compétences facultatives.

Il convient en conséquence d'harmoniser les compétences exercées.

Le 11 juillet 2017, le conseil communautaire a validé, à la majorité des voix, le projet des statuts de la CCV.

C'est maintenant au tour des communes membres de la CCV de délibérer dans les délais, faute de quoi l'avis sera réputé favorable.

M. le Maire, après avoir donné lecture des statuts, demande aux membres du conseil municipal de se prononcer.

**Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident, à l'unanimité des voix :**

**- d'approuver les statuts de la CCV annexés au présent compte rendu, applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2018.**

--- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures. ---

Ont signé les membres présents :

NOM PRENOM	SIGNATURE	NOM PRENOM	SIGNATURE
MANIER Jacquy		LAVOINE Bernard	
BOUDINELLE Jean-Pierre		DEFONTAINE Marcelle	
DIZAMBOURG Guy		VERMEESCH Christian	
ANCELIN Françoise		SANNIER Christine	
BERTHE Christine		MASSON Daniel	
CAZIER Françoise			